

Image not found or type unknown



PROCURATION NOTARIEE OU MISE SOUS TUTELLE

Par **boudaud**, le **27/08/2009** à **16:25**

Bonjour,

Devant gérer un bien de ma mère (résidence secondaire + quelques hectares de champ et bois), est il suffisant d'avoir une procuration notariée de celle ci ou faut il la mettre sous tutelle? Il est précisé que celle ci possède l'usufruit, la nue propriété étant possédé par mon frère et un neveu(mineur) et nièce,ma soeur venant de décéder.
merci